

ligne de galvanisation quand Liège en avait perdu deux ces dernières années. » Ici, en l'occurrence, l'État – je me doute que le responsable mélange peut-être un peu les différents niveaux de pouvoir – ce n'était pas l'État, mais bien la Région. Auquel cas, il a fallu demander à la Région la permission de relancer. Cela veut bien dire que cela allait à l'encontre des accords qui avaient été signés.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À  
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE  
SORT DES TRAVAILLEURS DE  
SPORTSDIRECT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le sort des travailleurs de SportsDirect ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Monsieur le Ministre, ici, dernièrement, le 12 septembre, une centaine de travailleurs de SportsDirect se sont rassemblés pour exprimer leurs craintes pour le futur. La chaîne est passée d'une cinquantaine d'enseignes à moins de 40 magasins, 38 précisément, et il semblerait qu'il n'y ait pas de grande clarté, en tout cas un manque de clarté, par rapport aux prochaines fermetures. On parle de plusieurs magasins encore.

Les employés réclament une transparence sur cette politique commerciale et des informations sur la rentabilité des magasins, ainsi que davantage de considération pour l'investissement à titre personnel, qu'ils consacrent à l'entreprise, et un traitement du personnel sur un pied d'égalité. Ils ont le sentiment que les licenciements sont espacés pour éviter l'application de la loi Renault.

Mes questions sont donc les suivantes, Monsieur le Ministre.

Disposez-vous, quant à vous, de plus amples informations sur l'avenir du groupe SportsDirect en Wallonie ? Que pouvez-vous faire pour appuyer les revendications des travailleurs ? Que répondez-vous à leurs craintes ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député,

d'abord, les craintes des employés de la chaîne SportsDirect pour le futur sont – je pense – légitimes et compréhensibles, quand on voit ce que l'on annonce. L'avenir du groupe en Wallonie dépend, évidemment, de la volonté de la maison-mère britannique. Des échanges sur le sujet ont eu lieu, fin de semaine dernière, entre la direction britannique et la direction belge. Un dialogue social a été engagé entre les acteurs concernés. Selon les dernières informations obtenues fin de semaine, un accord pourrait être trouvé, pouvant, j'espère, rassurer les travailleurs de SportsDirect.

Vous interrogez le ministre de l'Économie et aussi de l'Emploi et de la Formation. À ce stade, mon intervention est prématurée, puisqu'elle n'entre dans le cadre d'aucune procédure juridique liée aux matières dont j'ai la responsabilité.

Le problème et l'analyse avec les juristes, c'est qu'aujourd'hui, la chaîne reste dans le respect strict de l'application de la loi : délai de 60 jours entre les fermetures. Je ne dis pas qu'il ne peut pas y avoir de souci quant à la volonté de la chaîne. Cela rend, aujourd'hui, impossible le passage en licenciement collectif et les avantages qui vont avec cette procédure. Aujourd'hui, c'est prématuré, mais conformément à la législation, c'est dans ce cadre et dans le cadre de cette procédure que je pourrai, après analyse approfondie de la situation, appuyer une éventuelle demande d'approbation d'un plan de reclassement.

Je suis attentif à ce dossier. L'information que je vous ai donnée par rapport aux semaines dernières. Le tout est de voir les intentions réelles de la direction britannique, mais je ne suis pas, en tout cas, aujourd'hui, dans les conditions pour activer le plan. Je n'hésiterais évidemment pas à le faire avec les services du FOREm si je devais intervenir.

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - Je remercie M. le Ministre. Actuellement, il n'est pas saisi d'une quelconque demande et il n'est pas encore compétent. La situation ne me permet pas d'intervenir à ce stade.

Néanmoins, j'entends qu'il est bien renseigné puisqu'il mentionne un accord qui serait ou qui pourrait intervenir à la fin de la semaine dernière, qui a été évoqué entre les deux directions britanniques et belges. Je compte donc sur M. le Ministre pour rester aux faits de ce dossier et je reviendrai vers lui dès que possible.